

Ordre du Jour Provisoire Annoté

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement turc et en consultation avec le Président et les membres du Bureau, il a été décidé que la réunion du Bureau se déroulerait à Ankara du 1^{er} au 3 juillet 2013.
2. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

JOUR 1: LUNDI 1^{er} JUILLET 2013

Ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion (09:00-09:15)

3. La réunion sera ouverte à 09:00 le lundi 1^{er} juillet 2013, par le Président du Bureau, S.E.M. Jean-Pierre Thébault. Un représentant du pays hôte souhaitera également la bienvenue aux membres.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation du travail

4. L'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat a été distribué sous forme de document intitulé UNEP/BUR/ 77/1.
5. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera également disponible pour toutes les sessions.
6. Il est attendu que le Bureau abordera tous les points à l'ordre du jour provisoire durant sa réunion sur trois jours. Il est prévu que la réunion du Bureau sera clôturée après l'adoption de ses conclusions et recommandations à 18 :00 le 3 juillet 2013. Comme convenu, le rapport de la réunion sera très succinct et sera préparé par le Secrétariat et distribué par courriel à tous les membres du Bureau pour adoption.

Point 3 de l'ordre du jour: Discussions sur les questions spécifiques (09:15-12:30)

(Pause-café : 10:30-11:00)

7. Le Directeur exécutif et coordonnateur du PAM présentera le document UNEP/BUR/ 77/4 sur les questions spécifiques.
8. Le Bureau sera invité à échanger des points de vue sur les questions suivantes :

3.1. Le point sur la situation financière

9. Un point sur la situation financière y compris des informations sur les recettes et les dépenses jusqu'au 31 mai 2013, ainsi qu'une proposition modifiée en 3 étapes pour 2013, sera présenté aux membres du Bureau afin d'obtenir leurs commentaires et recommandations.

3.2. Décision IG.20/13 sur la gouvernance

10. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision IG. 20/13 sur la gouvernance adoptée durant la CdP17 à Paris en février 2012, il est prévu de présenter les questions concernant les « Règles et procédures financières de la Convention de Barcelone » avant la pause déjeuner. L'après-midi, les questions concernant le « Protocole d'accord entre le Bureau des Parties contractantes et le PNUE concernant les services de Secrétariat en soutien à la Convention de Barcelone », la note sur les contrats du personnel et les questions liées aux Partenaires PAM seront présentées afin d'obtenir les conseils du Bureau. M. Christophe Bouvier, Directeur du Bureau des opérations du PNUE participera aux discussions tout au long de la journée.

3.2.1 Règles et procédures financières

11. Tel qu'il a été demandé par la 76^e réunion du Bureau, une liste de commentaires des membres du Bureau, en vertu de cet objet à l'ordre du jour, a été diffusée parmi les membres du Bureau. Le Secrétariat a poursuivi les consultations avec le Bureau des opérations du PNUE (BdO), PNUE/DEPI et ONUN. La version finale révisée du PNUE des règles et procédures financières de la Convention de Barcelone figure en Annexe III du document UNEP/BUR/ 77/4.
12. Le Bureau sera invité à prendre en compte le projet des Règles et procédures financières et à fournir des commentaires si nécessaire.

Pause déjeuner : 12:30 – 14:00

3.2. Décision IG.20/13 sur la gouvernance (suite) (14:00-18:00)

(Pause-café : 15:30-16:00)

3.2.2 Protocole d'accord entre le Bureau des Parties contractantes et le PNUE concernant les services de secrétariat en soutien à la Convention de Barcelone

13. Le Secrétariat a transmis les observations faites par le Bureau sur le projet de Protocole d'accord entre le Bureau des Parties contractantes et le PNUE concernant les services de secrétariat en soutien à la Convention de Barcelone au cours de sa 76^e réunion, aux services PNUE concernés (DEPI et Bureau des opérations) et a poursuivi les consultations avec les deux unités. La version finale du projet de Protocole d'accord figure en Annexe IV du document UNEP/BUR/ 77/4.
14. Le Bureau est invité à examiner le Projet de Protocole d'accord et de fournir des commentaires le cas échéant.

3.2.3 Note sur les contrats du personnel

15. Le Secrétariat présentera la note sur les contrats du personnel conformément à l'article opérationnel 7 de la Décision IG. 20/13 sur la gouvernance de la CdP17 pour examen par le Bureau
16. Le Bureau sera invité à examiner cette note sur le personnel et ses implications.

3.2.4 Partenaires du PAM

Le Secrétariat informera le Bureau du processus concernant la mise à jour de la liste des partenaires du PAM, présentera la procédure suivie pour le renouvellement de

l'accréditation ainsi qu'une proposition pour le renouvellement de l'accréditation y compris les nouvelles demandes.

17. Le Bureau sera invité à approuver le renouvellement des accréditations des Partenaires PAM proposés et les nouvelles demandes, mais également de soutenir l'adoption d'une décision lors de la prochaine CdP demandant au Secrétariat de rechercher et de proposer à des ONG concernées de s'associer avec le travail du Plan d'action pour la Méditerranée.

JOUR 2: MARDI 2 JUILLET 2013

5. Orientations générales sur le Programme de travail (2014-2015)

Point 4 de l'ordre du jour: Organisation de la 18^e Réunion des Parties contractantes, 3-6 décembre 2013, Istanbul, Turquie (09:00–10:00)

(Pause-café : 10:00-10:30)

18. Le Secrétariat informera le Bureau sur les progrès dans l'organisation de la CdP18 et présentera également les projets de décisions préparés en coordination avec les composantes PAM.
19. Le Bureau sera invité à discuter des questions de fond pour la 18^e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, donner des avis et commenter la question. Il examinera et commentera les Décisions proposées pour examen par la 18^e réunion des Parties contractantes, le cas échéant.

Point 5 de l'ordre du jour. Orientations générales sur le Programme de travail (2014-2015) (10:30-12:30)

20. Le Secrétaire exécutif et Coordonnateur du PAM/PNUJ présentera la proposition sur les priorités et le processus de la Programmation 2014-2015, ainsi que les considérations du Secrétariat concernant le prochain exercice de programmation stratégique.
21. À la demande d'un membre du Bureau, une discussion intégrée se déroulera concernant les questions générales au sujet du PdT (y compris le nouveau Programme sur cinq ans), le budget, les règles financières et la mise en œuvre de la Révision fonctionnelle au titre de ce point à l'ordre du jour.
22. Le Bureau sera invité à donner son point de vue et ses considérations en ce qui concerne la base et le champ d'application du prochain Programme de travail PAM.

Pause déjeuner : 12:30-14:00

3.2. Décision IG.20/13 sur la gouvernance (suite) (14:00-17:00)

(Pause-café : 15:30-16:00)

3.2.5. Accords de partenariats

23. Le Secrétariat informera le Bureau des progrès réalisés dans la mise en place des accords avec l'Union pour la Méditerranée, UICN et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

24. Les membres du Bureau fourniront leurs avis et recommandations le cas échéant.

3.2.6. *Termes de référence du Bureau*

25. Le Secrétariat expliquera le processus d'analyse et présentera les termes de référence révisés du Bureau comme que demandé par le paragraphe opérationnel 1 de la Décision IG. 20/13 sur la gouvernance adoptée à la 17^e réunion des Parties contractantes.
26. Les membres du Bureau fourniront leurs avis et recommandations concernant les nouveaux Termes de référence du Bureau le cas échéant.

3.2.7. *Autres questions relatives à la Décision IG.20/13 sur la gouvernance*

27. Le Secrétariat informera le Bureau des derniers points concernant la Décision IG. 20/13 sur la gouvernance.
28. Les membres du Bureau fourniront leurs avis et recommandations le cas échéant.

Point 6 de l'ordre du jour: Amendements aux règles du Comité de conformité

29. Le Secrétariat informera le Bureau du contenu des amendements aux règles du Comité de conformité.
30. Les membres du Bureau sont tenus de soutenir les propositions d'amendements du Comité de conformité et recommander leur adoption par la 18^e réunion des Parties contractantes.

JOUR 3: MERCREDI 3 JUILLET 2013

Point 7 de l'ordre du jour: Rapport de progrès du Secrétariat sur les activités réalisées de janvier à juin 2013 (09:00 – 10:30)

(Pause-café : 10:30-11:00)

31. Le Secrétaire exécutif et Coordonnateur du PAM/PNUE présentera le document UNEP/BUR/77/3 intitulé «Rapport de progrès du Secrétariat sur les activités réalisées de janvier à juin 2013 ».
32. Il est attendu que les membres du Bureau commenteront et prendront note des progrès dans la mise en œuvre des activités réalisées et conseilleront le Secrétariat le cas échéant.

Point 8 de l'ordre du jour: Autres questions (11:00 – 11:30)

33. Le Bureau examinera les autres questions qui auront été soulevées durant la réunion. Lors de la formulation de l'ordre du jour annoté, le Secrétariat n'avait aucun autre sujet à proposer au titre du présent point à l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption des conclusions et recommandations (14:00 – 18:00)

34. Le Secrétariat soumettre une série de conclusions et recommandations pour adoption.

Point 10 de l'ordre du jour :Clôture de la réunion

35. La réunion sera clôturée par le Président du Bureau à 18 :00 le mercredi 3 juillet 2013.

Le rapport de la réunion sera diffusé pour adoption aux membres du Bureau par courriel à un stade ultérieur.

CALENDRIER

Lundi 1^{er} juillet 2013			
09:00 – 09:15	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation du travail	Président du Bureau	Document/s de travail UNEP/BUR/77/1 & UNEP/BUR/77/2
09:15– 12:30	3. Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques 3.1 Le point sur la situation financière 3.2. Décision IG.20/13 sur la gouvernance 3.2.1 Règles financières	Coordonnateur du PAM	Document/s de travail UNEP/BUR/77/4
14:00 - 17:00	3.2.2. Contrat de service 3.2.3. Note sur les contrats du personnel	Coordonnateur du PAM	Document/s de travail UNEP/BUR/77/4
17:00 – 18:00	3.2.4. Les partenaires du PAM <i>(la session se poursuivra l'après-midi du 2^{ème} jour)</i>	Coordonnateur du PAM	Document/s de travail UNEP/BUR/77/4
Mardi 2 juillet 2013			
09:00 – 10:00	4. Le point sur la CdP18 4.1. Session interministérielle et Déclaration d'Istanbul 4.2. Décisions	Coordonnateur du PAM	Document/s de travail UNEP/BUR/77/4
10:30 – 12:30	5. Orientations générales sur le Programme de travail (2014-2015)	Coordonnateur du PAM	Document/s de travail UNEP/BUR/77/4
14:00 – 17:00	<i>(poursuite de la session 3.2.)</i> 3.2. Décision IG.20/13 sur la gouvernance 3.2.5. Accords de partenariats 3.2.6. Termes de référence du Bureau 3.2.7. Autres questions relatives à la Décision IG. 20/13 sur la gouvernance	Coordonnateur du PAM	Document/s de travail UNEP/BUR/77/4
17:00 - 18:00	6. Règlement intérieur du Comité de conformité	Coordonnateur du PAM	Document/s de travail UNEP/BUR/77/4
Mercredi 3 juillet 2013			
09:00 – 10:30	7. Rapport de progrès	Coordonnateur du PAM	Document/s de travail UNEP/BUR/77/3
11:00 – 11:30	8. Autres questions	Président du Bureau et Secrétariat	
14:00 - 18:00	9. Adoption des conclusions et recommandations	Président du Bureau et Secrétariat	Projet de conclusion et recommandations (en session)
13:00	Clôture de la réunion	Président du Bureau	